



MARLY ACROBAT'CLUB

SAISON 2020-2021

PROCEDURE D'INSCRIPTION et NOTICE D'INFORMATION

1. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier d'inscription pour la saison 2020-2021 comprend :

1. La présente **Procédure d'inscription**
2. Les **horaires d'entraînement et les tarifs associés**
3. Un lien vers le site d'inscription en ligne <https://marlyacrobatclub.comiti-sport.fr>
4. Le **questionnaire de santé de la FFGYM pour les réinscriptions** (certificat médical 2019-2020 et 2018-2019 en cours de validité)
5. Le **règlement intérieur du Club**
6. **Les 4 annexes** : Prise en charge médicale d'urgence, Prise et publication d'images, Transport, Autorisation de communication de données personnelles

2. MONTANT DES COTISATIONS

Le montant des cotisations annuelles pour la saison 2020-2021 est fixé comme suit :

Eveil (4-6ans) : 245 €

Loisir : débutant (1h30), intermédiaire (1h30) et confirmé (1h30) : 300 €

Compétition Fédéral : 405 €

Compétition Performance / Elite : 425 €

Ajouter 10 € pour les membres n'habitant pas Marly le Roi => Case à Cocher sur le site d'inscription en ligne COMITI – en cas de non ajout, le Club se réserve le droit de demander le complément, la cotisation n'étant alors pas complète.

Le montant de la cotisation annuelle, comprend le montant de la licence FFGYM :

La licence comporte adhésion FFGYM + SACEM + CRIFGYM + DEPT 78 (1€) :

- Pour les adultes : 30 euros
- Pour les jeunes nés entre 1992 et 2014 : 39 euros
- Pour les enfants nés à partir de 2015 : 29 euros

Stage pour les gymnastes inscrits dans les groupes compétition 70 € pour la semaine, par stage. Il y a au moins 4 stages dans l'année.

Rappel : Les inscriptions aux cours Compétition se font uniquement sur proposition des entraîneurs, en fonction du niveau du gymnaste et des places disponibles.

Des frais supplémentaires sont à prévoir : tenue, déplacements et hébergement des gymnastes en compétition. Veuillez lire attentivement le règlement intérieur.

3. INSCRIPTION

L'**inscription** à nos cours se réalise **en ligne**, sur COMITI, via le lien suivant :

<https://marlyacrobatclub.comiti-sport.fr>

1) **Créer votre compte via COMITI :**

- a. **Création du Parent** en tant que « **Responsable légal** » et remplir la fiche de compte.
 - Remarque : vous pouvez ajouter 2 numéros de téléphone (père et mère) et 2 adresses mails (père et mère)
- b. **Ajouter un « membre de la famille »** à cette fiche : il s'agit de **votre/vos enfants** qui va/vont pratiquer la gym acrobatique au sein du Club.
- c. **Pour les Cours Compétition** : Pour les gymnastes en compétition, à l'issue de la création du compte, l'administrateur du site devra positionner un **TAG compétition** qui ouvrira le droit au choix du Cours compétition (étape suivante). Un délai sera donc nécessaire avant l'inscription au cours.

Remarque : toutes nos communications reposeront sur vos informations de compte ; maintenez-les à jour.

2) **Choisissez le cours souhaité (horaire et jour) :**



- a. Les **places sont limitées dans chaque cours** : 16 participants pour les loisirs et 10 participants pour les éveils
- b. **Inscrivez-vous une seule fois, à un cours loisir ou éveil** : en cas de cumul d'inscription, le Club à travers l'administrateur du site ne gardera qu'une inscription et supprimera les doublons.

3) **Régler la cotisation** annuelle selon les modalités proposées :

- a. Carte Bancaire en 1 fois ou 3 fois
- b. Chèques en 1 fois ou 3 fois à l'ordre du MARLY ACROBAT'CLUB:
 - Le règlement effectué par chèque bancaire peut contenir un chèque ou trois chèques : d'un montant correspondant, pour chacun, au tiers de la cotisation annuelle. Tous les chèques sont à donner au moment de l'inscription et leur dépôt sera échelonné sur l'année. En cas de paiement "en trois fois" par chèque, le premier chèque sera encaissé au plus tard le 15 octobre et les deux autres règlements fin janvier et fin avril. En cas de paiement unique, le règlement sera encaissé fin octobre.
- c. Coupons sport ANCV : moyennant un supplément de 3 €, par coupons sport ANCV pour frais de gestion
- d. **En cas de paiement autre que par Carte Bancaire (chèques bancaires, chèques ANCV,...), le paiement doit nous parvenir dans un délai maximum de 15 jours, après quoi l'inscription en ligne sera annulée :**
 - **A transmettre par courrier** : 37 chemin du Fond du Chêne, 78160 Marly Le Roi

Quelles que soient les modalités de paiement retenues, **le règlement de l'intégralité de la cotisation doit être fourni dès l'inscription. Le premier cours de la saison est un cours d'essai**, ce qui permettra à l'enfant après avoir tester l'activité de se rétracter. Votre inscription vous sera alors intégralement remboursée.

Aucun remboursement n'aura lieu en cours d'année. La participation à l'année et la cotisation sont dues.

Les inscriptions pour la saison 2020-2021 sont ouvertes et le resteront jusqu'à ce que les cours soient complets.

En raison du nombre limité de places, les inscriptions se feront dans l'ordre d'inscription complète sur COMITI.

4. ASSURANCES

Le Club souscrit une licence auprès de la Fédération Française de Gymnastique pour chacun des gymnastes. Les gymnastes bénéficient d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'Allianz par la Fédération Française de Gymnastique pour le compte de ses adhérents.

Une **police d'assurance complémentaire facultative** peut être souscrite auprès d'Allianz par les gymnastes.

Le processus est désormais dématérialisé :

1. Lors de son inscription ou de sa réinscription au club, le licencié communique son adresse mail (pour les mineurs, celui du responsable légal).
2. Le club transmet au comité régional un décompte comprenant les licences à valider.
3. Le licencié reçoit un mail de la Fédération lui indiquant que sa licence est validée. La notice d'information assurance est jointe à ce mail. Le licencié peut alors imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec son règlement, au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues.

S'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.

5. TENUE EN COMPETITION

Le club propose, pour les gymnastes qui le souhaitent un justaucorps/chouchou, une veste et des sacs de sport de tailles différentes au couleur et à l'effigie du Club.

Le justaucorps du club est obligatoire pour les gymnastes des groupes compétition fédérale.

L'achat d'un justaucorps de compétition est aussi à prévoir pour les gymnastes du groupe compétition Performance / Elite.

A trouver dans la **BOUTIQUE du club** sur <https://marlyacrobatclub.comiti-sport.fr> (en ligne avant sept 2020)

6. CERTIFICAT MEDICAL

- **Le certificat médical est à remettre avant le 30/09/2020 :**
 - **Pour les nouveaux licenciés** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique acrobatique
 - **Pour les licenciés loisir et/ou éveil qui renouvellent leur licence 2018-2019 ou 2019-2020** merci de remplir le questionnaire de santé joint dans les documents à télécharger et l'attestation => nous les retourner par mail, remise en main propre, dans la boîte aux lettres du Club au gymnase
 - **Pour les licenciés du Club ou nouveaux licenciés qui intègrent un groupe compétition :** un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique acrobatique avec mention « **y compris en compétition** »
 - **Pour tous les enfants de compétition**, il est demandé un nouveau certificat chaque année de non contre-indication à la pratique de la gymnastique acrobatique avec mention « **y compris en compétition** », pour les gymnastes des groupes "Compétition"

Pour toute demande d'information complémentaire, merci de nous contacter par e-mail :

- **marlyacrobatclub78@gmail.com**
- **ou par téléphone : Sandrine Getrey-Mertens au 06 61 88 46 65 / Emmanuelle Lambert au 06 62 69 19 48.**